



Qu'est ce qu'est la domotique ?

La domotique programme, contrôle et automatise, à distance ou sur place, tous les appareils électriques du lieu de votre choix :

- Domicile
- Résidence secondaire
- Bureaux
- etc.

Avec ou sans fil, le réseau reçoit et transmet des données pour la gestion de vos équipements.

Les principales fonctions

-  **Automatisme**
Appareils gérés automatiquement sur commande
-  **Programmation domotique**
Programmation par scénarii pour tout équipement
-  **Commande à distance**
Pilotage via un outil numérique :
 - Ordinateur
 - Tablette tactile
 - Smartphone
 - Ecran connecté

Les avantages de la domotique



Sécurité

- Détection de présence
- Gestion des accès
- Détection d'anomalies domestiques
 - Fuites d'eau
 - Hausse de la température
 - etc.



Economies d'énergie

- Optimise et mesure votre consommation
- Visualisation à distance de la consommation



Confort

- Centralise les accès et la commande des équipements
- Tâches récurrentes automatisées
- Supervision

Comment installer un système domotique ?

L'installation d'un système domotique et des technologies connectiques repose sur deux grandes familles de systèmes offrant une gestion fiable des équipements électriques : solutions filaires ou non-filaires.



Réseau câblé (fibre optique)

- Très fiable et plus sécurisé
- Système de câblage électrique
- Simplification de la topologie de câblage grâce au câble bus
- Pas de changement de piles ni rayonnement d'ondes



Réseau sans fil (téléphone, wi-fi)

- Facilement opérationnel et plus adaptable
- Simplification du tirage de câbles
- Actionnable par ondes radio ou infrarouge
- Transmission sécurisée des données

Les principales applications possibles

Grâce au type de réseau installé, les appareils communiquent et sont commandés par une interface web. Pour cela, il faut installer une application disposant du système d'exploitation permettant ainsi la gestion de l'ensemble des équipements techniques ci-dessous :

Domaines d'applications



Gestion de la sécurité

- Caméra
- Alarme
- Détecteurs
- Serrure connectée

Gestion de l'allumage

- Eclairage
- Prises commandées

Gestion des accès

- Portail
- Stores motorisés
- Porte de garage

Gestion des appareils

- Multimédia
- Station météo

Gestion de la température

- Chauffage électrique
- Chauffe-eau électrique
- Têtes thermostatiques
- Chaudière
- Pompe à chaleur
- Climatisation
- Ventilation



NOTRE SOLUTION

ENERGEASY CONNECT



Grâce à notre partenaire et fournisseur Rexel, nous avons intégré au sein de notre offre la solution domotique : *Energeasy Connect*. Avec un pilotage simple et complet, elle permet de bénéficier d'une installation sur-mesure qui simplifie les gestes du quotidien et automatise les tâches répétitives.

Gamme modulaire



L'installation de la version modulaire s'opère sans complexité directement dans le tableau électrique.

OU

Gamme ambiance



Reliée et placée à proximité de la box internet, la box domotique offre une couverture réseau plus malléable.

À quelles aides êtes-vous éligible ?

TYPE D'AIDES FINANCIÈRES	AIDES À L'INSTALLATION DE LA DOMOTIQUE
	CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ
CRÉDIT D'IMPÔT À 30%	Accessible aux travaux d'économies d'énergie, le crédit d'impôt transition énergétique concerne une partie de la domotique, comme par exemple les appareils de régulation et de programmation des équipements de chauffage
TVA À TAUX RÉDUIT	TVA à 5,5% : s'adresse aux travaux réalisant des économies d'énergie, à savoir les produits éligibles au crédit d'impôt. Il s'agit des appareils de régulation et de programmation des équipements de chauffage ainsi que des volets
ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	Cette aide est perçue pour l'installation d'un programmeur chauffage et de volets
ANAH « HABITER MIEUX, SÉRÉNITÉ »	Destiné à couvrir les travaux de rénovation, cette aide prend en charge jusqu'à 50 % des dépenses prévues sans dépasser 12 000€. Les travaux doivent obligatoirement faire gagner au moins 25 % en performance énergétique. Dans le cas de la domotique, les travaux d'amélioration doivent être conséquents pour obtenir ce pourcentage et le financement (valable pour les résidences de plus de 15 ans)
AIDES À LA RECONNAISSANCE DE L'HANDICAP	Comme la domotique facilite considérablement le quotidien des personnes handicapées et à mobilité réduite (PMR), son installation est donc vivement conseillée. Des aides ont justement été prévues pour les personnes présentant un handicap. Il peut s'agir de : <ul style="list-style-type: none"> • Aide au logement • Allocation Adulte Handicapé et sa prestation de compensation • Crédit d'impôt L'ensemble de ces aides couvrent l'installation et la réparation de systèmes de commande à distance, de signalisation ou de fermeture du domicile.